



**HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2023-064

PUBLIÉ LE 23 MAI 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Coordination de l' Administration Territoriale**

87-2023-05-17-00005 - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE  
- BUISSIERE GALANT 17-05-2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2023-05-17-00005

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC  
FERROVIAIRE - BUISSIERE GALANT 17-05-2023

## DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : **CL5450-01**

### SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,

Vu la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire portant création de SNCF RESEAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et à sa filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports, notamment son article 3,

Vu le décret n° 2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5° de l'article L 2111-9 du code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son Président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau.

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision DTERR-DP-E2-DGCS-0080 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial Nouvelle-Aquitaine.

Vu l'absence d'avis du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine informé en date du 16 décembre 2021.

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **17/01/2023**

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF RESEAU

**DECIDE:**

**ARTICLE 1**

**Terrain :**

Le terrain bâti sis à Bussière-Galant tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code IN-SEE Com-mune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
87027	Barrière de Joffreny	<b>XB</b>	<b>75</b>	<b>1085 m<sup>2</sup></b>
			<b>TOTAL</b>	<b>1085 m<sup>2</sup></b>

**ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Haute Vienne et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute Vienne.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à Bordeaux,  
Le 17/05/2023**

**Jean-Luc GARY**  
Directeur Territorial Nouvelle-Aquitaine SNCF RESEAU